



## STAGES CPE:

**Qualité de vie au travail, quelle réalité ?**

**Échanges sur nos conditions de travail**

*Jeudi 17 Mai 2018 au siège du Snes à REIMS*

*Mardi 22 Mai 2018 au Lycée Chanzy à CHARLEVILLE*

*Mardi 29 Mai 2018 au LP Decomble à CHAUMONT*

*Jeudi 31 Mai 2018 au LP G Voisin à TROYES*

**de 9 H 30 à 16 H 30**

L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage.

Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Le repas peut être en commun, à la charge de chacun.

Nom, prénom.

Établissement.

à Me. La Rectrice

Sous couvert de

M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le ... .. toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature

**Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de nous adresser ce coupon au plus tôt.**

### **STAGE CPE : REIMS- CHARLEVILLE- CHAUMONT- TROYES** (entourer la mention utile)

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail :

[cpe@reims,snes,edu](mailto:cpe@reims,snes,edu)

Nom : ..... Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mail : .....

Repas en commun :    OUI        NON

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.